



COMITE SYNDICAL
du Jeudi 09 Janvier 2020 à 18h30
à La Celle-les-Bordes

Procès-Verbal

Les représentants des Communes du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la Région d'Ablis se sont réunis Salle du Conseil à La Celle-les-Bordes.

Sont Présents :

COMMUNE	DELEGUES	CARTE AEP	CARTE EU
ABLIS	Michel LE BRAS	X	X
	Dominique MOINS	X	X
ALLAINVILLE-AUX BOIS	Barbara CHARRON	X	X
	Gilles QUINTON (pouvoir de Marie-Christine PATTE)	X	X
BOINVILLE-LE-GAILLARD	Laurent BODHUIN	X	X
CHATIGNONVILLE	Gilles PELTIER	X	
	Henri BELLIER (à partir du point 4.2)	X	
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	Arnaud LE BLANC	X	
	Jacques TROGER	X	
CORBREUSE	José CORREIA	X	
	Franck MOUNOURY	X	
GARANCIERE-EN-BEAUCE			
LA CELLE-LES-BORDES	Yves L'HERMITTE	X	X
	Hugues SAISY	X	X
LONGVILLIERS	Maurice CHANCLUD	X	X
	Hervé GODEAU	X	X
ORCEMONT	Didier BERNIER	X	X
	Valère DRAPIER	X	X
ORPHIN	Gérard KRAEMER (pouvoir de Janny DEMICHELIS)	X	X
ORSONVILLE	Olivier PERCHERON	X	X
PARAY-DOUAVILLE	Jean-Marc GUYOT	X	X
	Jérôme PORTHAULT	X	X
PONTHEVRARD	Christian LAGOUGE	X	X
	Olivier NOEL	X	X
PRUNAY-EN-YVELINES	Jean-Pierre MALARDEAU (pouvoir de Marc BOURGY)	X	X
ROCHEFORT-EN-YVELINES			
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	Pierre-Jean AUBERTIN	X	X
	Joseph DEROFF	X	X
SAINTE-MESME	Bernard MINGAUT	X	
SAINT MARTIN-DE-BRETHENCOURT			
SONCHAMP	Antoine LOPEZ	X	X
	José VEIGA	X	X
	TOTAUX	29 (+3 pouvoirs)	22 (+2 pouvoirs)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Général Adjoint
-----------------------------------	---

Absents excusés : -

Monsieur le Président accueille les délégués du syndicat et remercie la commune de La Celle-les-Bordes de recevoir le comité de ce jour.

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Jacques TROGER est élu secrétaire de séance.

1 – Installation du Comité Syndical

Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU rappelle qu'en raison de la mise en œuvre de la loi NOTRe, les Communautés de communes et Communautés d'Agglomération se voient transférer les compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Pour les communautés de communes, un report au 1^{er} janvier 2026 est possible.

C'est ainsi que deviennent membres du syndicat au 1^{er} janvier 2020 :

- Pour la compétence Eau potable :
la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en lieu et place des communes d'Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sonchamp
la Communauté d'Agglomération de l'Etampois en lieu et place de la commune de Chatignonville
la Communauté de Communes Cœur de Beauce en lieu et place de la commune de Garancières-en-Beauce
la commune de Corbreuse.
- Pour la compétence Assainissement :
la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en lieu et place des communes d'Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Sonchamp
la commune de Garancières-en-Beauce

Les communautés devenues membres du syndicat ont donc procédé à la désignation de leurs représentants titulaires et suppléants.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU déclare les nouveaux délégués installés.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités, la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Président du Syndicat doit être présidée par le plus âgé des membres présents de ce comité.

Monsieur Michel LE BRAS, doyen des délégués présents à la séance prend la présidence.

Sont désignés scrutateurs : Jérôme PORTHAULT et Michel LE BRAS.

2 – Election du Président

Avant de procéder à l'élection du nouveau président, Monsieur Michel LE BRAS souhaite prendre la parole :
 « *Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser mes vœux pour la nouvelle année, à vous les élus (et élues), ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques qui oeuvrent pour la distribution de l'eau et pour le service assainissement.*

J'ai l'honneur de présider cette assemblée pour la troisième fois depuis le début de la mandature. Rassurez-vous, sauf cas exceptionnel, ce sera la dernière fois. Je vais valoir mes droits à la retraite du bénévolat, donc après les prochaines élections, le doyen sera un autre élu. Je me permets de lui souhaiter bon courage.

Je souhaite que notre syndicat reste en régie, car tout autour de nous, des rapaces de la finance sont aux aguets. Restons donc vigilants !

Je suis très respectueux de la loi, mais je me pose la question : n'aurait-il pas été préférable d'attendre les élections municipales pour mettre en œuvre la loi NOTRe ? Enfin, la loi est la loi, respectons les élus qui la décrètent.

Nous sommes donc réunis pour former un nouveau bureau qui gèrera notre syndicat.

Pour ma part, j'ai la responsabilité de faire élire le Président qui lui aura la charge de faire élire les vice-présidents assesseurs et autres décisions.

Je vais donc faire appel aux candidatures, bien que le Président sortant nous a invité à lui renouveler notre confiance. »

Monsieur Michel LEBRAS fait appel à d'autres candidatures pour assurer les fonctions de Président du syndicat. Il est rappelé que cette élection doit se dérouler à bulletin secret.

Est enregistrée la seule candidature de :

- Jean-Pierre MALARDEAU

Avant de procéder au vote, Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU souhaite prendre la parole. Il rappelle qu'il a adressé un courrier aux délégués rappelant les actions qui ont été menées par le syndicat, au cours des dernières années. Il souhaite que le syndicat soit maintenu en régie et réaffirme son attachement à ce mode de gestion. Il précise que ce renouvellement est pour environ quatre mois et est lié à la mise en œuvre de la loi NOTRe. Les grandes décisions seront prises lors du renouvellement des instances après les élections municipales.

1^{er} TOUR

L'ensemble du comité est donc invité à bien vouloir procéder à leur choix en déposant un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	31
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	31
- Nombre de bulletins litigieux :.....	0
- Nombre de bulletins blancs :.....	1
- Suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :.....	16

Jean-Pierre MALARDEAU a obtenu : **30 voix**,

Jean-Pierre MALARDEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du syndicat.

3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Jean-Pierre MALARDEAU assure dès lors, la présidence de la séance.

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions statutaires et en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical détermine librement le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant. Monsieur le Président propose de maintenir à 3 le nombre de vice-présidents en fonction des compétences qui sont exercées par le syndicat et afin de mieux répartir les missions exercées.

Cette proposition, soumise au vote du Comité syndical, est adoptée à l'unanimité.

4 – Election des Vice-présidents

Monsieur le Président explique qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des Vice-présidents, à bulletins secrets.

4-1 Election du 1^{er} Vice-Président

Est enregistrée la candidature de :

- Joseph DEROFF

Monsieur Joseph DEROFF souligne qu'il reste quatre mois pour terminer la mandature. Il souhaite que cela se poursuive dans le même esprit que ce qui a déjà été fait depuis le début du mandat. Il souligne le bon travail qui a été effectué au cours des dernières années.

1^{er} TOUR :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	31
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	31
- Nombre de bulletins litigieux :.....	0
- Nombre de bulletins blancs :.....	0
- Suffrage exprimés :.....	31
Majorité absolue :.....	16

Joseph DEROFF a obtenu : **31 voix**,

Joseph DEROFF est élu 1^{er} Vice-Président du syndicat, et est installé.

4-2 Election du 2^{ème} Vice-Président

Sont enregistrées les candidatures de :

- Didier BERNIER
- Jacques TROGER

Monsieur Didier BERNIER souligne son attachement à la régie et son fonctionnement.

Monsieur Jacques TROGER est membre du syndicat depuis longtemps. Il a eu l'occasion de travailler notamment avec l'ancien président Monsieur Bonnet. Depuis le passage de la compétence à la CA RT, il souhaite être présent pour défendre les intérêts du syndicat.

1^{er} TOUR :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	32
- Nombre de bulletins litigieux :.....	0
- Nombre de bulletins blancs :.....	1
- Suffrage exprimés :.....	31
Majorité absolue :.....	16

Didier BERNIER a obtenu : **23 voix**,

Jacques TROGER a obtenu : **08 voix**

Didier BERNIER est élu 2^{ème} Vice-Président du syndicat, et est installé.

Monsieur Bernier remercie l'assemblée de cette confiance.

4-3 Election du 3^{ème} Vice-Président

Sont enregistrées les candidatures de :

- Christian LAGOUGE
- Dominique MOINS.

Monsieur Dominique MOINS informe l'assemblée qu'il est chargé d'affaires dans une entreprise de télécommunication, maire-adjoint d'Ablis depuis le dernier mandat et conseiller municipal auparavant. Il précise qu'être délégué au syndicat, c'est affirmer son attachement au fonctionnement en régie.

Il redoute une harmonisation des prix sur l'ensemble des communes de Rambouillet Territoires. Il souligne qu'il faudra défendre les intérêts du syndicat le moment venu. S'il ne devait pas être élu vice-président, il souhaite que les élus du syndicat gardent en tête qu'il ne faut pas entrer dans les mécanismes d'harmonisation des tarifs, ce qui viendraient à pénaliser les abonnés du syndicat avec une augmentation des tarifs, pénalisant ainsi la bonne gestion au profit des mauvais élèves.

Monsieur Christian LAGOUGE précise qu'il est un ancien ingénieur chargé d'affaires et qu'il souhaite faire profiter le syndicat de ses compétences.

1^{er} TOUR :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	32
- Nombre de bulletins litigieux :.....	0
- Nombre de bulletins blancs :.....	0
- Suffrage exprimés :.....	32
Majorité absolue :.....	17

Dominique MOINS a obtenu : **23 voix**,

Christian LAGOUGE a obtenu : **09 voix**

Dominique MOINS est élu 3^{ème} Vice-Président du syndicat, et est installé.

5 – Détermination du nombre d'Asseseurs

Monsieur le Président expose qu'en vertu de l'article de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, des vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est rappelé par ailleurs, que l'article 8 des statuts fixe la composition du bureau de la communauté : « *Le comité élit pour la durée du mandat un bureau composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-président est déterminé par le comité, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le bureau peut, pour des questions particulières à une commune, faire appel ponctuellement à un représentant de ladite commune qui siègera alors en tant que membre avec voix consultative. »

Monsieur le Président propose, de fixer à 2 le nombre d'assesseurs.

Cette proposition, soumise au vote du Comité syndical, est adoptée à l'unanimité.

6 – Election des Asseseurs

6-1 Election du 1^{er} Asseseur

Est enregistrée la candidature de :

- Gilles QUINTON

1^{er} TOUR :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	32
- Nombre de bulletins litigieux :.....	0
- Nombre de bulletins blancs :.....	0
- Suffrage exprimés :.....	32
Majorité absolue :.....	17

Gilles QUINTON a obtenu : **32 voix,**

Gilles QUINTON est élu 1^{er} assesseur du syndicat, et est installé.

6-2 Election du 2^{ème} Asseseur

Sont enregistrées les candidatures de :

- Olivier PERCHERON
- Gérard KRAEMER

Monsieur Olivier PERCHERON se désiste au profit de la candidature de Monsieur Kraemer, jugeant que ce poste ne mérite pas de compétition.

Monsieur Gérard KRAEMER souligne qu'il est élu du syndicat depuis six ans et qu'il a participé aux nombreuses réunions de l'eau et de l'assainissement.

1^{er} TOUR :

- Nombre de délégués titulaires :	40
- Nombre de délégués présents et représentés :.....	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	32
- Nombre de bulletins litigieux :.....	02
- Nombre de bulletins blancs :.....	04
- Suffrage exprimés :.....	26
Majorité absolue :.....	14

Gérard KRAEMER a obtenu : **26 voix**,

Gérard KRAEMER est élu 2^{ème} assesseur du syndicat, et est installé.

Le Bureau Syndical est donc composé ainsi :

- Président : Jean-Pierre MALARDEAU
- 1^{er} Vice-Président : Joseph DEROFF
- 2^{ème} Vice-Président : Didier BERNIER
- 3^{ème} Vice-Président : Dominique MOINS
- 1^{er} Assesseur : Gilles QUINTON
- 2^{ème} Assesseur : Gérard KRAEMER

7 – Désignation des membres des commissions des marchés à procédure adaptée et d'appels d'offres

En vertu de l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il y lieu de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Il est rappelé que cette commission est présidée par le Président et composée par cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Monsieur le Président propose d'élire les membres du bureau en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Il fait appel à candidatures pour les membres suppléants.

Christian LAGOUGE, Antoine LOPEZ, Michel LEBRAS, Laurent BODHUIN, Bernard MINGAUT sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Par ailleurs, il est proposé de créer une commission permanente pour les marchés à procédure adaptée.

Le Comité est favorable à l'unanimité à cette proposition et élit membres de la commission MAPA, les mêmes personnes que pour la commission d'appel d'offres.

8 – Détermination des autres commissions et désignation de leurs membres

Il est rappelé qu'en 2016, il avait été décidé de créer deux commissions thématiques liées aux compétences du syndicat : commission eau potable et commission assainissement. Il est proposé de maintenir ces commissions et de désigner leurs membres. Pour mémoire, étaient membres :

EAU POTABLE : Messieurs PERCHERON, PORTHAULT, BOURGY, MOINS, MINGAUT, KRAEMER

ASSAINISSEMENT : Messieurs DEROFF, QUINTON, LEBRAS, CHANCLUD, KRAEMER

Il est fait appel à candidatures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du syndicat et notamment les compétences exercées par lui,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir constituer des commissions thématiques selon les domaines de compétences du syndicat,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer deux commissions thématiques : EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT
- Elit comme suit les membres de ces commissions :

EAU POTABLE : Messieurs PERCHERON, PORTHULT, BOURGY, MOINS, MINGAUT, KRAEMER

ASSAINISSEMENT : Messieurs DEROFF, QUINTON, LEBRAS, CHANCLUD, KRAEMER

7 – Délégation du Comité au Bureau Syndical

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception notamment :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public.

Il est proposé de donner délégation au bureau, tel qu'actuellement, pour statuer sur les demandes de remises gratuites, suite à des surconsommations liées à des fuites d'eau dues à des appareils ménagers, équipements sanitaires ou de chauffage ...

Le Comité syndical donne, à l'unanimité, délégation au Bureau pour statuer sur les demandes de remises gratuites, suite à des surconsommations liées à des fuites d'eau dues à des appareils ménagers, équipements sanitaires ou de chauffage ...

8 – Délégation du Comité au Président

En vue de faciliter la bonne marche du service, il est proposé de donner à Monsieur le Président les délégations d'attribution permanentes prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-10 et 2122-22), à savoir notamment :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics du syndicat et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés syndicales ;

- De procéder, dans les limites des crédits inscrits aux budgets, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas qui pourraient se présenter, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite des crédits prévus au budget ;
- De demander à tout organisme financeur, pour les opérations inscrites aux budgets, l'attribution de subventions ;
- De procéder, pour les opérations inscrites aux budgets, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens syndicaux ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le comité donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces délégations.

11 – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

L'article 96 de la loi n°2019-1461 dite Engagement et Proximité a réintroduit au Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2020, la possibilité de verser des indemnités de fonction aux Présidents et Vice-Présidents des syndicats, quel que soit leur périmètre.

Au vu de l'installation du nouveau bureau syndical et compte-tenu de la population de l'ensemble des communes du Syndicat, il est proposé :

- D'allouer une indemnité mensuelle basée sur la tranche correspondante au nombre d'habitants c'est-à-dire de 20 000 à 49 999 habitants,
- De fixer l'indemnité de fonction du Président au taux de 25.59% de l'indice 1015
- De fixer l'indemnité de fonction des Vice-Présidents ayant une délégation au taux de 10.24% de l'indice 1015,
- D'appliquer les présentes dispositions à compter du 09 janvier 2020, date de l'élection du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité ces propositions d'indemnités.

12 – Questions diverses

Monsieur Gilles PELTIER représentant la Communauté d'Agglomération de l'Etampois demande quand la relève aura lieu et quand il sera nécessaire de transmettre les nouvelles informations tarifaires.

La relève de la commune de Chatignonville aura lieu normalement, comme chaque année, vers les mois de mai – juin. Il sera néanmoins nécessaire de pouvoir procéder à la facturation des radiés (abonnés qui déménagent) avant la période de facturation annuelle. Les nouveaux tarifs devront donc être connus dans les prochaines semaines.

Monsieur Hugues SAISY demande si le syndicat a réfléchi à la prise de compétence relative aux eaux pluviales urbaines. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence a été transférée aux communautés d'agglomération. Celle-ci envisage de redéléguer l'exercice des compétences aux communes. Il souhaite savoir si un soutien du syndicat pourrait être envisageable.

Il lui est répondu que le syndicat n'a pas envisagé pour l'instant d'exercer la compétence relative aux eaux pluviales. La question du financement de cette compétence se pose car les eaux pluviales doivent être financées par la fiscalité des budgets généraux des communes ou communautés, ce que n'a pas le syndicat. Il est vrai que la question se pose, notamment en ce qui concerne les collecteurs unitaires qui transportent des eaux usées et des eaux pluviales et les opérations de mise en séparatif.

Fin à 20h15

Les Délégués présents :

Signatures sur le tableau d'émargement prévu à cet effet en annexe